



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,  
professeurs des écoles, AESH et PsyEN  
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

## **Augmentation du régime de décharge, revalorisation salariale, allègement des tâches administratives ...**

### **Directions d'écoles, où en est-on ?**

Il y a un an et demi le suicide de notre collègue Christine Renon sur son lieu de travail soulevait une vive émotion dans la profession. Une limite avait été atteinte avec ce geste désespéré. Qu'en est-il depuis ce drame ?

Entre temps les directions d'écoles ont dû affronter une crise sanitaire sans précédents en devant supporter ordre et contre ordre, en devant appliquer un puis deux puis trois protocoles sanitaires. Cette situation a de nouveau dégradé les conditions de travail au quotidien.

#### **Tout cela à « moyens constants » :**

- Aucune augmentation de la quotité de décharge
- aucune aide administrative
- des élèves sans AESH
- aucun moyen de remplacement supplémentaire
- aucun recrutement d'infirmières et de médecins scolaires
- aucun poste de RASED supplémentaire

Toujours et encore, des fermetures de classes, des ouvertures refusées, des dispositifs 100% réussite avec 15 voire 17 élèves alors que le ministre lui-même s'était engagé à ne pas faire dépasser la limite de 12 par classe ! On n'est pas mieux servis par les municipalités, combien d'écoles sans gardiens, sans suffisamment d'ATSEM ou avec des ATSEM non remplacées, des travaux qui tardent ...

**Où est la crédibilité de la parole de l'Etat quand sur le terrain, dans la vérité, on ne voit rien venir ?**

Le ministère poursuit sa politique sans l'infléchir et continue à dégrader nos conditions de travail. Dernière exemple en date, le transfert dans ONDE des dispositifs particuliers dont certains élèves sont bénéficiaires (PAP, PAI, PPRE, ...). Alors même que l'on parlait d'alléger les tâches, on en remet une couche ! Des dossiers qui étaient renseignés auparavant par les enseignants dans le LSU, ou la rédaction du projet d'école doivent maintenant l'être par les directeurs.

#### **Aucune tâche supplémentaire ! Des aides administratives avec un vrai statut !**

Désormais les directions Académiques organisent des « groupes de travail » où les DASEN sélectionnent des directeurs et directrices d'école pour discuter des conditions de travail et contourner la représentation syndicale. Il n'est pas question de disqualifier les personnes invitées mais leur parole est-elle libre devant une administration qui n'apprécie guère la critique, qu'en sera-t-il de leurs appréciations PPCR s'ils se montrent trop « revendicatifs » ? Le contournement de la représentation syndicale n'a qu'un objectif, affaiblir les collègues pour passer un texte en force.

#### **Allons-nous accepter de participer à cette mascarade ?**

D'ailleurs quelles sont les conclusions du Grenelle sur la direction d'école ? Un « Grenelle » dans la droite ligne du projet de loi Rilhac, toujours en discussion parlementaire. Des conclusions qui intègrent aussi

les discussions sur la disparition du corps des IEN, fusionnés avec le corps d'inspection du 2nd degré, entraînant une délégation de compétences (suivi stagiaire, évaluation des PE, gestion des PIAL,...) que les directeurs et directrices refusent.

Le Snudi FO condamne la création d'un statut fonctionnel pour les directeurs d'école afin de favoriser l'autonomie et en tirer toute conséquence sur le statut juridique de l'actuelle école, les décharges et les rémunérations. Un statut en trompe l'œil qui aboutira inéluctablement à une augmentation drastique de la charge de travail. Est-ce bien ce que réclament les directrices et directeurs d'écoles ? Alors même que dans l'enquête du ministère 90% des personnes interrogées ne souhaitent pas ce statut. Et nos collègues adjoints ? Ils veulent rester nos collègues, ils ne veulent pas d'un supérieur hiérarchique dans l'école !

### **Non au statut de directeur supérieur hiérarchique !**

Le Snudi FO refuse que la directrice d'école ou le directeur d'école soit associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels. Une délégation de compétences de directeur pour remettre en cause le fonctionnement de l'école et transformer le directeur en contremaître soumis à toutes les pressions locales, c'est non !

Les « communicants » du gouvernement avaient bien tenté de nous amadouer en nous promettant une décharge de classe totale à partir de 8 classes... Où est passée cette promesse de Gascon ? Disparue, perdue dans les limbes ... Par contre tout le reste avec tout ce qu'il cache de sournoiseries est resté !

Pour ce qui est de l'aspect salarial, il faudrait se contenter d'une vingtaine d'euros par mois, et peut être pas pour tous ?

### **Non ! 100 points d'indice immédiatement !**

Nous ne sommes pas dupes et le Snudi FO rappelle au ministre que les revendications n'ont pas disparues, qu'elles sont aujourd'hui toujours d'actualité :

#### **Le Snudi FO 93 revendique :**

- ▶ l'abandon de la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directeur d'école !
- ▶ une augmentation financière significative : 100 points d'indice pour tous !
- ▶ une amélioration des quotités de décharges pour tous les directeurs, y compris ceux exerçant dans les petites écoles !
- ▶ une aide administrative statutaire avec un statut de fonctionnaire d'État dans toutes les écoles !

Ensemble agissons pour une réelle amélioration des conditions de travail des directrices et directeurs d'écoles. Rejoignez le Snudi FO en vous syndiquant.

Espace Maurice Nilès  
11 rue du 8 mai 1945  
93000 Bobigny  
Tel : 01 48 95 43 73  
contact@snudifo93.net

